

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

**Adjoint** au Maire : BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de CHENEVAL Jean-Pierre à POCHAT-BARON Pascal ; de DEVESA Marie à VIGNY Gérald

**Absent** : GERNAIS Benjamin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 2
Votants : 25

### *Délibération n° D2024\_034 – FINANCES*

#### **Demande de subvention au titre du Plan 5000 équipements Génération 2024 pour le gymnase François Levret**

Porté par l'agence nationale du sport, le Plan « 5000 équipements – Génération 2024 » s'articule autour de 3 axes :

- Les équipements de proximité
- Les cours d'écoles actives et sportives
- Les équipements structurants

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention pour les travaux à conduire sur le gymnase de l'école François LEVRET.

En effet, le gymnase de l'école François Levret est un outil de développement sportif de la commune très important. Celui-ci est pleinement exploité et mutualisé entre les différentes associations utilisatrices, le service d'animations du temps méridien et par les différentes écoles du territoire.

Le projet est le suivant : Le Scheffler boxing club, association de 150 adhérents très orientée sur la formation des jeunes et fort de résultats sportifs au niveau national a sollicité la commune pour la mise en place de rails pour sacs de boxe. Un aménagement plus global a donc été réfléchi avec l'installation de miroirs et d'un local de rangement complémentaire pour permettre aux différents acteurs de profiter de ces installations.

En effet, en plus du club de boxe et de l'activité self défense de la MJCI dans le cadre de leurs entraînements et des compétitions les aménagements profiteront à l'ensemble des utilisateurs grâce à l'accès au local de stockage pour leur matériel, le renforcement des activités de duels dans le cadre du sport scolaire, des animations sportives méridiennes et des stages de l'école de sports USEP mais aussi des activités gymniques et de danse grâce aux miroirs.

Les travaux sont évalués à un montant de 20 198,77 €. Une subvention au taux le plus élevé possible est sollicitée auprès de l'agence nationale du sport.

**Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE le plan de financement du projet**
- **SOLLICITE l'aide maximale de l'agence nationale du sport pour le projet présenté**
- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant légal, à déposer le dossier de demande de subvention.**

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,  
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance  
Francis GOY

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 02/01/2025

Publication en ligne le 02/10/2025

Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAPUIS